

SOCIOLOGIE DE LA MOBILISATION ET DE L'ACTION PATRIMONIALES

Anthony Pecqueux

Faisons le postulat, somme toute peu coûteux, qu'on ne peut pas tout à fait déconnecter les émotions qui se sont exprimées à propos de l'incendie du château de Lunéville, de la mobilisation pour sa reconstruction qui a suivi cet événement malheureux. Loin de nous l'idée de poser une équivalence stricte, *a priori*, entre émotion et mobilisation (si tel était bien le cas, il faudrait que ce soit le résultat d'une enquête empirique précise) ; simplement, on peut penser que concernant cet événement patrimonial, on ne comprendra jamais totalement les émotions qui se sont exprimées¹ si l'on ne se penche pas sur la mobilisation dont a été l'objet le château. C'est à cette nécessité que répond le texte qui suit : présenter succinctement la mobilisation à l'œuvre pour la reconstruction du château, afin de permettre au lecteur de mettre en perspective ce qui est dit par ailleurs à propos des émotions dans ce volume.

Et pour appréhender cette mobilisation, une voie d'accès a été privilégiée, ou plutôt, s'est imposée par sa stature impressionnante voire écrasante : il s'agit de l'association créée au lendemain de l'incendie par le conseil général de Meurthe-et-Moselle (rappelons-le, principal propriétaire du château) et chargée de recueillir et fédérer dons et initiatives – « Lunéville, château des Lumières » (par la suite LCL). En effet son objectif, tel qu'il figure

dans les statuts (disponibles sur le site internet de l'association, www.chateaudeslumieres.com), est de « regrouper et mobiliser les personnes physiques et morales qui souhaitent participer à la promotion du projet de reconstruction et d'animation culturelle et touristique du château de Lunéville et à la restauration des collections de son musée labellisé musée de France » –, en d'autres termes, d'organiser la mobilisation pour la reconstruction du château. Elle a été créée sur le modèle de l'Association pour la renaissance du palais du parlement de Bretagne (ARP), dissoute quand le palais a rouvert puisque sa raison d'être disparaissait – LCL connaîtra sans doute le même sort dans quelques années, son objet comme sa raison d'être étant intrinsèquement liés à la mobilisation. C'est pourquoi nous allons partir de LCL pour présenter la mobilisation, quitte à tirer des fils qui débordent cette association et présentent d'autres formes de mobilisation, sinon concurrentes, du moins parallèles.

LCL, vecteur de la mobilisation institutionnelle

Créée officiellement le 28 février 2003, cette association existait concrètement (notamment pour le recueil des dons) dès le début du mois de février. En cohérence avec l'objectif cité dans les

statuts, l'action de LCL n'est pas simplement de favoriser la mobilisation mais, comme a tenu à le rappeler son président Michel Closse lors du conseil d'administration du 5 mai 2004, d'œuvrer pour « le projet de reconstruction et de développement culturel et touristique du château ² ». C'est-à-dire qu'elle se consacre d'une part au recueil des dons (qui sont transmis à la Fondation du Patrimoine, seule habilitée à les gérer depuis une convention signée avec le conseil général le 13 mars 2003), d'autre part à fédérer les propositions de participation à la reconstruction, à travers le label LCL qui authentifie et officialise chaque réalisation au bénéfice du château, voire à assurer une aide logistique pour l'organisation d'une manifestation (par exemple, mettre à disposition des bus pour les marcheurs Nancy/Lunéville), etc. ³

Le conseil général a attaché à l'association un chargé de mission à plein temps, Yves Ravallier, qui en est devenu le directeur. Outre les donateurs et autres adhérents ⁴, LCL compte pour principaux membres des responsables politiques : le maire de Lunéville, Michel Closse (PS), président de l'association ; le président du conseil général, Michel Dinet (PS) ; le président du conseil régional de Lorraine soit, à l'origine, Gérard Longuet (UMP) et, depuis les élections régionales de 2004, Jean-Pierre Masseret (PS) ; le maire de Nancy, André Rossinot (UMP) ; le député-maire de Commercy, François Dosé (PS) ⁵. Plusieurs entreprises régionales (principalement des médias : France3 Lorraine, France Bleu Sud Lorraine, *L'Est Républicain*, *Le Républicain Lorrain*)

font partie des membres fondateurs. Depuis 2005 existent également, à l'initiative de Y. Ravallier, un Club des Partenaires ainsi qu'un Club des Mécènes, qui regroupent diverses entreprises locales partenaires qui souhaitent participer d'une manière ou d'une autre à l'effort de reconstruction. On perçoit bien le caractère pour le moins institutionnel de cette association et par conséquent de la mobilisation qu'elle accompagne voire suscite.

Au-delà du caractère institutionnel : un point d'ancrage symbolique de la mobilisation

Mais prendre acte du caractère institutionnel de l'association et de la mobilisation qu'elle porte ne suffit pas pour en comprendre les enjeux ; il faut, pour cela, se montrer attentif à la valeur symbolique de leur dynamique. En effet, il est collectivement entendu que LCL ne parviendra pas à réunir l'essentiel, ni même une part substantielle, des financements nécessaires à la reconstruction ⁶ ; pour autant, l'association apparaît comme le véritable point d'ancrage de la mobilisation. Un point d'ancrage que l'on peut qualifier, à plusieurs titres, de symbolique, parce qu'il prend appui sur des formes de manifestations spectaculaires, souvent populaires – les diverses initiatives de collecte de fonds agréées par l'association déclinent ainsi des tombolas, des recettes de matchs de football (ainsi le derby lorrain Nancy/Metz en Coupe de France pendant l'hiver 2003), des ventes de gâteaux, de bouteilles de Gris de Toul, d'assiettes en faïence de Lunéville, etc. Depuis 2006, le site internet de LCL propose,

parmi ses onglets principaux (« Mobilisation », « Vie du château », « Le chantier »), une rubrique « La boutique » qui propose un ensemble d'articles relatifs au château : livres, revues, CD, maquettes du château, places pour des spectacles, magnets à l'effigie du « nain Bébé »... ; il est d'ailleurs à noter que l'adhésion à LCL se fait par le biais de cet onglet.

Surtout, ce point d'ancrage est symbolique parce qu'il permet de maintenir constant et visible le processus de reconstruction à l'œuvre, d'exhiber sa dimension collective. Il donne en effet consistance et existence publiques aux efforts consentis, que ce soit aux niveaux local, national voire international. En effet, l'achat d'un billet pour un match de football ou d'une bouteille de vin au profit de la reconstruction du château, pour triviales que soient ces actions, constituent des expressions plus directes de l'attachement au château qu'une décision de subvention de plusieurs milliers voire millions d'euros prise au conseil général, ou ailleurs. Ou plutôt, des actes de ce type accompagnent adéquatement une telle décision en lui donnant l'occasion d'une existence collective et publique ; ainsi, une cérémonie de remise de chèque permet aux officiels de faire le point sur l'avancée du projet et, plus tard, des travaux. Nous nous sommes principalement attaché à suivre le fonctionnement de cette association, au moyen d'entretiens avec certains de ses membres (principalement les deux personnes ressources qui travaillent pleinement pour LCL, le directeur Y. Ravailier, et sa collaboratrice Claudette Brouillot) ; au travers de l'observation

de leur travail et de leurs interactions, par exemple avec le tissu associatif local (entretiens avec des membres d'associations patrimoniales locales, ou d'unions syndicales) ; par le biais enfin du suivi de certaines actions initiées ou promues par LCL. Au total, l'enquête de terrain s'est partagée entre des journées d'observation participante de type socio-ethnographique (dans l'association, et autour du château par le biais d'observations flottantes) et des entretiens avec différents acteurs de la mobilisation ; il faut encore signaler le suivi de la presse locale (*Le Républicain Lorrain* et *L'Est Républicain*) et nationale, à partir d'une revue de presse fournie par LCL pour la période qui va de janvier 2003 à février 2004⁷.

L'union sacrée, et après ? Présentation de l'hypothèse de polarisations politiques incarnées

Nous voudrions retracer quelque peu le cheminement de l'enquête qui a été menée, depuis la prise de contact avec le terrain jusqu'à l'investissement dans son objet : à savoir comment la familiarité avec l'objet et le terrain s'est installée. Considérons donc une « donnée de départ », telle qu'elle apparaît pour qui consulte par exemple la presse, une « donnée » qui est contemporaine à la fois de l'incendie du château, du début de la mobilisation et de la création de LCL (bref, qui vaut pour les six premiers mois de 2003 au moins) : soit cette belle et franche unanimité devant le désastre comme devant la nécessité de la reconstruction, que d'aucuns ont pu qualifier, par comparaison, d'union sacrée. Pour les

élus et responsables, de droite comme de gauche, de grandes comme de petites agglomérations, pour les représentants des associations, le temps de l'événement n'est pas au débat, encore moins aux querelles – et si elles affleurent par moments, elles doivent s'effacer devant l'urgence⁸. Cette unanimité se manifeste à tous les niveaux politiques : le conseil municipal de Lunéville parle d'une seule voix, le conseil général également, le conseil régional de Lorraine et l'État, pourtant à droite, s'associent immédiatement à ces collectivités de gauche. Pour immortaliser cela, les clichés de la visite du ministre de la Culture sur les lieux du sinistre le surlendemain (dimanche 5 janvier 2003) ont fait le tour de toutes les rédactions – soit Jean-Jacques Aillagon, entouré de MM. Longuet, Dinet et Closse, protégés par des parapluies et avec le château encore fumant en toile de fond.

Les exemples de cette union sacrée ne manquent pas, quelques occurrences dans la presse suffisent à montrer l'importance qu'elle revêt alors. Ainsi, dès le lendemain même de l'incendie : « Élus de la majorité comme de l'opposition [...] constataient avec tristesse et accablement : "C'est une catastrophe !" » (*Le Républicain Lorrain*, 3 janvier 2003). Surtout cette unanimité est convoquée pour commencer à organiser la mobilisation : pour le conseiller général d'opposition (UMP) Roger Gauthrot, « Il n'y a plus d'opposition, plus de majorité. C'est la réplique que nous devons donner à l'adversité » (*L'Est Républicain*, 13 janvier 2003). Les différents comptes rendus des réunions d'urgence du conseil général consacrées au

château font la part belle à l'unanimité, comme ce titre : « château de Lunéville : droite et gauche font cause commune », suivi du chapeau suivant : « L'achat et les projets de rénovation du château de Lunéville n'avaient pas été sans heurts au conseil général. L'incendie a fait disparaître les antagonismes » (*Le Républicain Lorrain*, 5 janvier 2003). Ou encore : les différents élus « se sont totalement rejoints, dans une belle unanimité, pour déclarer l'union sacrée afin de reconstruire à l'identique le château de Lunéville » (*Le Républicain Lorrain*, 12 janvier 2003).

C'est par cette « donnée » issue du suivi de la presse que nous avons commencé à nous familiariser avec cet objet et à déployer l'enquête scientifique. Et, sans chercher à mesurer ni même questionner l'authenticité de cette union sacrée (puisque tel n'est pas notre propos), le problème qui se pose alors est de savoir ce qu'elle a pu devenir une fois passé le temps de l'événement, une fois passées les circonstances exceptionnelles qui l'ont imposée, à savoir ici la destruction d'un élément de patrimoine. La suite n'est pas pour nous surprendre : la lecture de la presse et les observations de terrain montrent que les polarisations politiques rejaillissent peu à peu, jusqu'à reformer des oppositions, divergences et autres courants (au sein notamment du conseil d'administration de LCL). La mobilisation est essentiellement institutionnelle, donc politique, donc également rythmée par les calendriers électoraux : ces polarisations se sont nettement accentuées à l'occasion des élections régionales et cantonales de 2004, spectaculairement marquées localement

par le passage à gauche d'une région considérée comme traditionnellement conservatrice⁹. Des fissures dans l'union sacrée se font d'ailleurs sentir immédiatement après l'incendie : ainsi la directrice du conservatoire de la broderie perlée, dont le local a été fermé suite au sinistre¹⁰, n'accepte pas la proposition de relogement du conseil général et s'adresse alors, pour un arbitrage, à François Guillaume et Christian Poncelet, élus UMP, respectivement député et président du Sénat (cf. *Le Républicain Lorrain*, 17 janvier 2003). Et plus généralement, de nombreuses passes d'armes émaillent la vie politique locale, que ce soit en session du conseil municipal (cf. *L'Est Républicain*, 23 janvier 2003), ou lors d'assemblées générales associatives, qui offrent autant d'occasions de réunir dans une même arène les différents responsables et notables lunévillois (on peut relever l'assemblée générale de l'office du tourisme : cf. *L'Est Républicain*, 21 mars 2003)¹¹.

Une analyse praxéologique de la mobilisation institutionnelle

Ces fissures dans l'union sacrée affleurent déjà dans la presse ; elles nous sont apparues dès la première journée d'enquête à Lunéville, à l'occasion du conseil d'administration de LCL en mai 2004. Ainsi, ce conflit entre MM. Dinet et Closse d'un côté, le conseiller municipal et général d'opposition J. Lamblin de l'autre : à l'origine, un tract édité en pleine campagne cantonale, signé par les candidats

UMP du Lunévillois, tract qui accusait MM. Dinet et Closse d'une mauvaise gestion financière de LCL ; il insinuait notamment que les dons avaient été sinon gaspillés, du moins perdus. Ce sera d'ailleurs le sujet principal de notre entretien avec Michel Closse¹², avant ce conseil d'administration auquel devait participer l'un des signataires, M. Lamblin. M. Closse avait préparé une réponse cinglante (qui inquiétait d'ailleurs Y. Ravailier soucieux de la bonne tenue de la réunion) qu'il a assénée en ouverture du conseil :

Non, l'argent des donateurs ne sert pas à des opérations de communication [...] Non le conseil général et notre association n'ont prélevé aucun centime d'euro collecté et versé à la Fondation du Patrimoine. [...] Il est intellectuellement malhonnête d'avoir par des écrits ou propos tendancieux tenté de jeter le discrédit sur celles et ceux qui œuvrent véritablement pour l'avenir de ce projet.

Michel Dinet lui emboîte le pas et déclare :

Qu'on ait pu par des phrases savamment autant que felleusement rédigées laisser croire par une formule elliptique que c'était l'argent des donateurs qui était utilisé à cette fin [organiser des manifestations culturelles], [...] ça ne sera pas supporté, notamment parce que c'est démobilisateur pour ceux qui ont donné.

Voilà pour le début orageux de ce conseil d'administration et, quant à la rupture de l'union sacrée, elle est sans doute définitive en mai 2004.

De même que l'union sacrée est une donnée de départ peu heuristique, de telles polarisations

politiques, par trop prévisibles et attendues, ne peuvent pas constituer une piste de travail tout à fait satisfaisante. C'est pourquoi nous voudrions proposer une hypothèse selon laquelle la polarisation politique à l'œuvre au sein d'une telle mobilisation ne se manifeste pas uniquement à travers des formulations explicites (comme les passes d'armes citées) mais s'exprime aussi dans des pratiques et peut donc être *incarnée* (Taylor, 1997) ¹³. Ces pratiques (incarnées) sont tout aussi susceptibles de lui donner consistance. Loin de vouloir créer une dissociation entre discours et actes – au contraire ils se renforcent et se confirment mutuellement le plus souvent – mais plutôt dans le souci de les envisager conjointement à l'œuvre, nous formulons l'hypothèse que se développent des *polarisations politiques incarnées*. Une telle hypothèse a pris corps au cours de la première journée passée auprès du chargé de mission du conseil général pour LCL (désormais directeur de l'association), à l'occasion du conseil d'administration de LCL : se dégageait alors un groupe de personnes, avec ses habitudes de travail en commun, les appliquant en actes dans une connivence entendue. Appartenant soit au conseil général, soit à la mairie de Lunéville (institutions à majorité socialiste), ces personnes ne semblaient pas ouvrir leur cercle à d'autres, qui auraient par exemple représenté l'opposition au sein de ces institutions. Ces autres personnes se présentaient donc, par leurs actes au moins autant que par leurs discours, comme un véritable groupe d'opposition

dans la mesure où elles se trouvaient toujours en retrait et à distance, sans prendre part à l'activité.

Pour le dire autrement, c'est le fait que *l'initiative* de l'action soit du ressort du groupe « majoritaire » qui désigne les polarisations politiques à l'œuvre ; également, le fait que l'autre groupe ne manifeste ni initiative ni guère d'action. Dans ce contexte, un observateur qui serait extérieur (qui ne connaîtrait pas les étiquettes de parti) pourrait assez aisément reconstituer les groupes et les appartenances divergentes. Et l'hypothèse que l'on vient de formuler se vérifie déjà dans le système auto-institué de placement des uns et des autres lors de la tenue du conseil d'administration, dans la salle du conseil municipal de Lunéville : autour de tables disposées en U, prennent place au « milieu » MM. Dinet et Closse, avec à leur « droite » élus et responsables de l'opposition (UMP) ; et à leur « gauche », élus et responsables de la majorité (PS) – le côté gauche étant plus fourni et comprenant les fonctionnaires, *a priori* non politiquement marqués, travaillant dans les collectivités présidées par la gauche. De plus, ce conseil d'administration ne fonctionne pas comme un instrument de travail ou de débat, où s'entendraient des polarisations politiques explicites, mais comme un lieu où sont présentés et entérinés travaux et débats effectués en amont par le groupe actif. D'ailleurs Y. Ravallier déclare lors de ce conseil : « On va donner des informations très concrètes qui mettent fin à une période d'attente » – alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'une réunion comme un conseil d'administration soit

l'occasion de discuter des actions à mener, de les proposer et préparer ensemble, etc.

Cette hypothèse de polarisations politiques incarnées permet de commencer à mieux saisir le statut de LCL et à percevoir son caractère ambigu : ni véritable association, ni véritable appareil du conseil général. Cette association se présente comme un *forum hybride* (Callon, Lascoumes, Barthe 2000), composé d'élus et de fonctionnaires, de membres donateurs (qui ont effectué un don pour le château) ou adhérents (donateurs comme adhérents se partageant en particuliers, associations, collectivités et entreprises), de choses (au premier rang desquelles le château) et de morceaux d'entités politiques et administratives (beaucoup de conseil général, un peu de Région Lorraine, de l'État – dont l'Armée –, etc.). C'est, comme on l'a vu, en interagissant entre elles (en débattant, en se concurrençant, etc.) que ces différentes entités et personnes forment un véritable forum, dans lequel au demeurant notre équipe de recherche occupe sa place (nous avons déjà été appelés à formuler plusieurs présentations publiques, et notre présence est régulièrement médiatisée, notamment par LCL).

« Les Lumières » : une valeur polarisée

Surtout, ce forum hybride se trouve traversé de part en part par une valeur, « les Lumières », dont la signification diffère selon ceux qui s'en saisissent. Cette valeur présente déjà l'avantage d'être disponible, c'est-à-dire de ne pas être « prise »

ou revendiquée par un monument dans l'espace patrimonial national. Elle a aussi l'avantage de renvoyer à l'épisode glorieux de la vie de cour intense qui s'est déroulée à Lunéville sous Stanislas, marquée notamment par le séjour de Voltaire (« On ne croyait pas avoir changé de lieu quand on passait de Versailles à Lunéville », aurait-il dit alors) et moins connotée par la frivolité aristocratique que par le développement des arts et des lettres (comme de la réflexion politique, etc.). Michel Dinet rapporte en conseil d'administration de LCL les propos que lui a tenus celui qu'il présente alors comme le représentant du ministère de la Culture en charge du dossier du château (il s'agit de Norbert Engel, ancien conseiller spécial de Catherine Trautmann) : « Le thème des Lumières est un thème qui n'est pas pris par d'autres monuments et c'est un thème très porteur. » La valeur « les Lumières » permet en outre de donner une orientation politique au projet du conseil général, qui reprend essentiellement la réflexion de la philosophie politique sur le contrat social :

Au XVIII^e siècle, il y a eu une réflexion sur le contrat social, la citoyenneté, les débats, donc on va reprendre cette idée-là pour inciter les gens à prendre la parole, à participer aux débats publics. Parce qu'en même temps la participation c'est aussi une thématique forte de la majorité départementale, c'est une chose qu'ils ont mise au cœur de la méthode d'animation du département donc il y a un lien entre les deux (entretien avec V. Malnourri).

C'est aussi ce dont se souvient Norbert Engel, qui est à l'origine avec M. Dinet du choix de cette valeur : le but était de trouver une valeur qui permette de

présenter « le château non pas comme un moment dans le temps mais comme quelque chose qui était directement en rapport avec des problèmes d'aujourd'hui. C'est-à-dire qu'il était complètement dans l'idée que c'était un passé qui nourrissait encore le présent » (entretien).

Mais la valeur « les Lumières » donne également prise à de multiples contestations à Lunéville, principalement pour des motifs politiques, historiques et, disons, « localistes ». S'agissant des motifs politiques, l'invocation de cette valeur serait pour certains caractéristique d'une idéologie socialiste. « L'exposition sur les Encyclopédies ¹⁴ est vomie par une partie de la population qui n'est pas de l'époque des Lumières [...] Le château des Lumières, on dit à Lunéville que ça s'est défini dans un convent franc-maçon, que c'est une formule qui nous déplaît profondément, qu'on n'est pas des Lumières, et qu'on veut un tout autre destin pour le château de Lunéville que Rousseau, Diderot, etc. », déclare Pierre Poncet, vice-président des Amis du château et du musée (entretien), et qui, en tant que tel, déclare se faire là porte-parole d'une partie des adhérents de l'association – il faut noter également qu'il a mené personnellement divers engagements politiques marqués à droite. Ceci dit, la formulation « ne pas être [de l'époque] des Lumières », loin de refléter une conviction ou une quelconque rémanence monarchiste à Lunéville, serait plutôt une manière de désigner un clivage droite/gauche et de catégoriser l'appellation château des Lumières comme « de gauche ». Pas toute la gauche, bien sûr, et une autre

forme de contestation politique des Lumières est une critique de gauche, qui s'étonne du « hiatus qu'il y a entre un lieu aristocratique par excellence et la notion de Lumières, de démocratie, d'émancipation, etc. que l'on voulait faire jouer sur le château », selon les termes de Norbert Engel évoquant une réunion houleuse du comité de pilotage au conseil général. Cette position est également tenue par le délégué de l'union locale CGT pour le pays lunévillois, Jacques Bourguignon : « Quand on recherche vraiment dans l'histoire le passage des Lumières à Lunéville... c'est pas Lunéville qui nous a amené la Lumière ! Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils sont venus se défouler ici, ils couraient après leurs femmes, ils faisaient la bringue » (entretien) ; et de s'étonner du fait qu'il ne soit resté aucun grand texte, philosophique ou autre, écrit à Lunéville.

La contestation de cette valeur attribuée au château, à partir du même argument mais sans lui donner de portée politique, simplement par souci de conformité historique, concerne donc l'interprétation des événements historiques : Lunéville a-t-elle été vraiment une tribune des Lumières ou plus simplement un refuge ? « Moi je me demande quel est le génie qui a pondu cette appellation-là parce que, à propos de château des Lumières, il faut savoir qu'ici c'est un duché indépendant et que les Lumières, pour ne pas se faire griller comme des moustiques sur les lampes qui brillaient si fort à Paris, elles venaient se réfugier en Lorraine, à Lunéville, pour échapper à l'embastillement [...] C'est vrai que c'est flatteur de parler des Lumières mais par

contre ce n'est pas réel », remarque Jean-Pierre Carciofi, autre vice-président des Amis du château et du musée (entretien), et qui s'appuie pour cela sur ses compétences d'historien local. Une autre façon de contester la valeur « les Lumières » à partir d'un argument historique est de souligner que ce château n'a que très peu subi l'influence de Stanislas qui a régné de 1737 à 1766 ; il serait avant tout l'œuvre de Léopold (1697-1729) qui, lui, a moins à voir avec les Lumières et n'a pas développé une vie de cour aussi intense que Stanislas. Du coup retenir la valeur « les Lumières » revient à réduire l'influence de Léopold dans l'histoire du château. Cet argument est tenu par la quasi-totalité des guides de l'office du tourisme et des membres des associations patrimoniales, comme Bernard Jacquot : « Le château c'est le château de Léopold, ce n'est pas le château de Stanislas [...] Moi ça me hérisse le château de Stanislas ! » (entretien). Ou encore le guide Michel Bouard, qui insiste sur l'importance de Léopold dans ses visites puisque « les gens croient que c'est le château de Stanislas ». La raison en est, selon lui, qu'au temps où le château était occupé par une caserne militaire (de la mort de Stanislas à 1939), on l'appelait le « quartier Stanislas » ; de même qu'au temps où il était une cité administrative (de 1952 jusqu'à l'incendie), on parlait de la « Cité administrative Stanislas ». Mais, rappelle-t-il avec insistance, « Stanislas n'a rien fait [...] Le créateur c'est Léopold, avec Boffrand son architecte » (entretien).

Plus simplement, à l'écart de toute idéologie, parler de « château des Lumières » induit de ne plus

dire « château de Lunéville » et certains regrettent que la ville ne soit plus le référent du château. Dans ce cas ce n'est pas à proprement parler la valeur « les Lumières » qui est critiquée ou contestée, mais plus justement l'appellation ; l'argument est « localiste », au sens où « château des Lumières » passe sous silence l'enracinement local du château et son appartenance irréductible à la ville de Lunéville et à ses habitants. Ainsi Mme Duclaux, adjointe au maire de Lunéville, regrette-t-elle l'ancienne appellation, certes plus modeste, mais plus conforme à l'attachement local au monument :

Avant d'être le château des Lumières, pour moi c'est le château de Lunéville. Pour beaucoup c'est resté comme ça [...] Je pense que pour les Lunévillois, c'est le château du conseil général pour l'aspect financier, mais ça demeure le château de Lunéville » (entretien).

Il ressort bien, des divers points de vue exprimés à propos de la nouvelle appellation (qu'ils concernent la politique, l'histoire ou la sphère locale), que la valeur « les Lumières » ne fait pas consensus à Lunéville, même si elle est présentée comme centrale dans le projet du conseil général.

Erreurs de cadrage et absences d'incarnation

De manière générale, le caractère politiquement polarisé de LCL se révèle être la source de nombreuses incompréhensions ou erreurs de cadrage, spécialement lors du conseil d'administration de mai 2004. Ainsi lorsque tel conseiller général d'opposition déclare : « Je suis membre de l'opposition, je crois bien même

que je suis le seul ici dans cette salle », il fait comme s'il siégeait à une session du conseil général, puisque, de fait, d'autres élus de son parti sont présents. Ou bien M. Closse lorsqu'il rechigne à rédiger, comme l'ont fait les autres collectivités, une convention de partenariat entre LCL et la ville de Lunéville, assurant à l'association un budget de fonctionnement stable, au motif que Lunéville participe quotidiennement à LCL, ne serait-ce qu'à travers sa propre présidence ; M. Dinet lui rappellera qu'il est essentiel que la ville signe aussi une convention, quitte à ce que sa participation ne soit pas financière mais consiste, comme c'est le cas, en services : mise à disposition de locaux, de personnel, etc. Ou encore M. Dinet, lorsqu'il signifie tout l'intérêt du conseil général pour un projet de LCL présenté par Y. Ravailler : celui de créer un centre de mémoire et de mobilisation autour des catastrophes patrimoniales, initié en fait par un chargé de mission de ce même conseil général.

Mais revenons à l'hypothèse formulée de polarisations politiques incarnées, dont nous avons vu quelques manifestations ; elle se vérifie également, *a contrario*, dans l'absence d'incarnation. Le surlendemain de l'incendie, le président du conseil régional Gérard Longuet figure certes en bonne place sur les photos officielles, déjà évoquées, de la venue du ministre Aillagon ¹⁵ ; il a ensuite, dans l'élan de l'union sacrée de l'immédiat après-incendie, donné mandat de représentation permanente à deux

conseillers régionaux de sa majorité pour tout ce qui concerne le château de Lunéville (*cf. L'Est Républicain*, 4 février 2003) ; seulement jamais un seul n'est venu siéger à LCL. Ne pas siéger ne signifie pas alors se désintéresser, mais montrer une forme d'opposition. Lors de l'assemblée du 5 mai 2004, la présence d'une fonctionnaire de la nouvelle majorité PS au conseil régional était l'occasion idéale de rappeler les absences précédentes. M. Closse en la présentant précise que « c'est la première fois que le conseil régional est représenté dans notre enceinte en tant que tel » ; puis, alors qu'il a oublié de lui céder la parole, il réitère sa remarque, en forme de boutade et d'excuse : « C'est vrai que je n'étais pas habitué à m'adresser à la Région ».

Une autre forme d'opposition par l'absence d'incarnation consiste, pour les collectivités territoriales, dans le fait de différer le versement de leur subvention à LCL. C'est ce qu'ont fait la ville de Nancy et le conseil régional (alors encore de majorité UMP) et cela a eu notamment pour conséquence d'obliger LCL à présenter un budget prévisionnel déficitaire (puisque réalisé sans tenir compte de ces éventuelles subventions). Du coup, cela constituait le principal argument du tract électoral de l'opposition aux élections cantonales tandis que tout l'enjeu du conseil d'administration était d'avoir confirmation des promesses de subvention. Cela n'a fait aucune difficulté pour le conseil régional, passé entre temps à gauche, et le représentant de la ville de

Nancy a lui aussi confirmé l'engagement de sa collectivité. Car si les promesses (formulations) avaient été faites officieusement depuis longtemps (et M. Closse de rappeler ce long coup de téléphone avec A. Rossinot, maire de Nancy, au cours duquel ce dernier assurait de la participation de sa ville à LCL), il manquait leur indispensable concrétisation (en actes) – leur incarnation officielle.

On commence, avec ces exemples, à voir en quoi l'hypothèse mise à l'épreuve permet, par rapport à une approche plus classique de ce type d'assemblées et associations, de complexifier la description retenue et de mieux faire ressortir toute la richesse de ce terrain d'investigation. Au-delà d'une sociographie politique, d'un relevé des appartenances politiques des différents membres de LCL et de leur mise en rapport avec leurs actes, il y a toute une épaisseur des interactions à comprendre. Au-delà de la description de LCL comme mobilisation institutionnelle, c'est l'enjeu propre de cette association – qui ne saurait être seulement « institutionnelle » – qui doit être saisi et l'hypothèse proposée permet de commencer à y accéder. Enfin et surtout, l'hypothèse de polarisations politiques incarnées offre des pistes pour relancer l'enquête plus adéquatement qu'en s'appuyant sur les effets d'annonce des politiques. Nous l'avons entrevu avec la redescription de LCL en forum hybride et en commençant à explorer les controverses, débats, conflits, auxquels ce forum donne consistance ; nous allons y consacrer la suite

de l'analyse en étendant la prise en compte des acteurs à ceux qui, avant l'incendie, animaient seuls ou presque la vie patrimoniale locale : les différentes associations patrimoniales basées à Lunéville ¹⁶.

Vers une mobilisation patrimoniale concurrentielle ? LCL et les associations patrimoniales

Suivant le système des places autour de la table lors du conseil d'administration de mai 2004 (*cf. supra*) et la suite des manifestations de la journée, on pouvait conclure de Bernard Jacquot, président de l'Association des amis du château et du musée de Lunéville (par la suite ACM), qu'il se positionnait à droite – et avec lui, du coup, l'association. En effet, il était attablé à côté de J. Lamblin, conseiller municipal et conseiller général UMP, et lors de l'inauguration de la saison culturelle qui a suivi, il a passé beaucoup de temps avec cette même personne. En fait, les entretiens ultérieurs avec B. Jacquot, ainsi qu'avec des membres de son association, permettent de comprendre qu'il est plus juste d'interpréter ce positionnement comme le besoin de retrouver une légitimité interne. En effet, investi de la charge de trésorier de LCL, B. Jacquot fait face, depuis, à de nombreuses critiques internes aux ACM : ce repositionnement, en quelque sorte stratégique, lui permettrait d'être moins exposé à de telles critiques. Si l'un des membres des ACM privilégiait l'interprétation de trahison politique

(tout en se gardant de l'endosser et l'attribuant à d'autres membres), tel autre, sous la critique de la « double casquette », avançait plutôt l'idée d'une trahison à la cause patrimoniale lunévilloise. « C'est un copain, c'est un Lunévillois, dit J.-P. Carciofi, mais il y a une faille parce qu'il est trésorier d'une fondation politique et président d'une association apolitique. ACM c'est une association loi 1901, LCL je suis désolé c'est une association politique » (entretien). Car selon lui, LCL est une association non seulement politique, mais qui en outre menace d'éclipser les ACM, en s'occupant du patrimoine lunévillois à la place des habitants eux-mêmes ¹⁷.

Une sociographie politique classique aurait conclu à une inclination à droite de B. Jacquot, d'autant plus que son épouse était l'adjointe à la culture de la précédente municipalité, RPR ; l'enquête ethnographique montre qu'il serait trop hâtif de le catégoriser ainsi. Et c'est, on l'a dit ci-dessus, à partir de l'hypothèse de polarisations politiques incarnées que l'attention ne s'est plus seulement focalisée sur LCL, pour se porter sur les interactions complexes qu'elle peut entretenir avec les associations locales, comme les ACM ou encore les Amis de la faïence ancienne de Lunéville-Saint-Clément (par la suite Amis de la faïence). Pour comprendre la situation, reprenons l'analyse de LCL et des propos des politiques. En effet l'association institutionnelle qu'elle est correspond peu ou prou au temps de la mobilisation qui doit suivre

le temps de l'émotion et que M. Dinet appelait de ses vœux au lendemain de l'incendie. Cette partition émotion / mobilisation, pour binaire qu'elle puisse paraître, ne représente pas moins le centre du mécanisme de la réaction publique face à un événement malheureux ¹⁸, c'est-à-dire le processus de passage, décrit par Louis Quéré en parlant d'une population confrontée à une catastrophe naturelle (comme une vallée inondée), d'une communauté de destin à un public organisé en régime cognitif. En effet pour lui, à partir du moment où une telle situation est problématisée de manière organisée, l'expérience « devient partagée non plus seulement parce qu'un certain nombre de personnes se trouvent par hasard être exposées aux mêmes événements, endurer les mêmes choses, et réagir pareillement, mais aussi parce qu'elles l'ont constituée ensemble comme commune, par leurs interrogations, leurs enquêtes, leurs analyses et l'alignement de leurs réactions » (Quéré 2003 : 132-133).

Ce passage en régime cognitif, indispensable pour que se forme quelque chose comme une mobilisation, n'oblitére cependant en aucun cas les possibilités d'émergence ou de résurgence d'un autre régime, dans lequel les émotions ont leur place ; mais celles-ci seraient alors liées à la mobilisation pour la reconstruction du château – à la dynamique collective dont le château est l'occasion – et non plus au château en lui-même (comme cela pouvait être le cas au moment de l'incendie, au temps de l'événement). Toujours

est-il que dans le cas de Lunéville le modèle de L. Quéré ne fonctionne pas, ou plutôt, l'enquête montre vite que LCL n'a pas été en mesure de remplir ce rôle de catalyseur nécessaire pour organiser un public (Dewey 2003) ; et pourtant il y a une mobilisation ou, plus exactement, des mobilisations. C'est bien la différence avec le cas décrit par L. Quéré : comme LCL ne parvient pas à remplir son rôle, ce n'est pas à *une* mobilisation pour le château à laquelle on assiste, mais à *des* mobilisations – qui pour le château, qui pour le musée... Il faut certes relativiser, et montrer précisément alors quelles seraient les autres mobilisations à l'œuvre : c'est précisément l'objet de cette investigation auprès des associations patrimoniales.

Des associations patrimoniales vecteurs d'une autre mobilisation ?

Si LCL n'a pas pu organiser un public local, c'est pour un ensemble de raisons : citons l'absence d'implantation sur place, certes compensée depuis septembre 2004 par l'installation des bureaux au château, mais jusqu'à présent dans une partie difficilement accessible, et même pendant longtemps interdite au public : l'inscription « Accès réservé au service » figurait sur la porte menant au bureau de LCL, jusqu'à ce que Y. Ravailier y ajoute « et aux visiteurs de l'association LCL » avec sa pince Dymo¹⁹. Citons également le sentiment répandu (et concomitant de l'absence d'implantation locale) qu'il s'agit d'une émanation du conseil général. Ce

sentiment s'associe à un rejet de ce qui serait, du point de vue des Lunévillois, une forme de centralisme paternaliste nancéien :

Les gens de Nancy nous prennent pour des ploucs, c'est vrai partiellement : une ville de 20 000 habitants n'a pas les structures d'ingénieurs, les gens du niveau de ceux qui sont directeurs de la culture au CG 54 [conseil général]... (Un membre des ACM).

On se souvient que tel autre parlait des Lunévillois comme de « bons sauvages » pour ces « gens de Nancy ». Citons encore la nature institutionnelle voire artificielle de LCL, etc. Ce sont autant d'éléments qui n'ont pas permis de donner des prises ou des occasions d'attache à tout ou partie de la population. Celle-ci se trouve alors « divisée » dans sa participation à la reconstruction, entre les initiatives proposées par LCL et celles proposées par les ACM, les Amis de la faïence, l'office du tourisme de Lunéville, etc.

Car en face de LCL, ou plutôt avant LCL, il y a à Lunéville diverses associations qui s'occupent de patrimoine et d'animation touristique ; et si ces associations paraissent de petite taille par rapport à l'imposante stature de LCL et aux entités qui la composent, ce sont avant tout des associations qui ont un passé. En effet, d'une part ce sont des interlocuteurs habituels ou connus des Lunévillois, d'autre part elles ont des habitudes d'action en matière de patrimoine²⁰ et, à ce titre, elles initient de nombreuses actions : acquisitions de pièces de valeur pour le futur musée, organisations de manifestations et initiatives²¹, recueil de dons pour la

reconstruction – de la part, précisément, de ceux qui ne veulent pas en passer par LCL. Ces associations seraient-elles donc en concurrence avec LCL pour un hypothétique *leadership* de la mobilisation patrimoniale ? C'est ce que laisse entendre Pierre Poncet, vice-président des ACM et président des Amis de la faïence ²², lorsqu'il juge que la restriction patrimoniale du site au XVIII^e siècle induite par le projet du conseil général serait incompatible avec les motivations locales ; et d'ajouter : « Si on ne peut pas faire un musée XIX^e et XX^e à Lunéville, on le fera au château de Moyen » ²³.

En matière de concurrence avec LCL pour la mobilisation patrimoniale, on peut relever que certains achats de pièces réalisés par ces associations ne semblent pas, en dépit des déclarations d'intention, avoir respecté la contrainte implicite d'adéquation avec le projet du futur musée. Si, jusqu'à présent, aucune position officielle très précise ne se dégage sur le contenu du musée, il est demandé aux associations par la conservatrice départementale spécialement affectée au site, Annette Laumon, de respecter au moins la contrainte de pièces du XVIII^e siècle pour ce château des *Lumières*. Or, Pierre Poncet se porte régulièrement acquéreur, via « ses » associations, de faïences de Gallé ou de toiles de Renaudin, soit des œuvres du XIX^e siècle (la question complexe des achats de pièces est traitée plus longuement ci-dessous). Ceci dit, ces exemples, et quelques déclarations volontairement provocantes (surtout quand on s'adresse à un enquêteur qui dit mener

une enquête subventionnée par le ministère de la Culture), ne suffisent pas à former une véritable concurrence. Et à nouveau, le terrain se révèle des plus complexes, surtout avec cet *objet-frontière* qu'est le patrimoine ²⁴ – suffisamment mou pour susciter les investissements les plus divers (voire contradictoires d'un point de vue logique), et suffisamment dur pour cristalliser des positionnements collectifs forts.

Les différentes associations sont en effet liées entre elles, organisées en réseau autour de l'office du tourisme, ce qu'incarne notamment Pierre Poncet, présent dans le conseil d'administration des ACM, des Amis de la faïence et de l'office du tourisme ; ce même office du tourisme qui est en conflit plus ou moins ouvert avec le conseil général depuis la reprise en main du château par ce dernier ²⁵. Du coup, un tel réseau permettrait bien de former quelque chose comme un contre-pouvoir à LCL. Et il faut noter que certaines notabilités de ce réseau tentent de pousser le président des ACM – dont l'épouse, on l'a dit, était adjointe au maire à la culture dans la précédente équipe municipale RPR –, sinon à organiser cette concurrence, du moins à l'entretenir. Selon Pierre Poncet, ce serait là le fait des adhérents des ACM.

C'est la population bourgeoise qui adhère à l'association, qui représente deux cents familles peut-être, et ils nous poussent à être un instrument de contestation, d'opposition.

B. Jacquot cite l'anecdote du député UMP François Guillaume qui annonce spectaculairement à la première assemblée générale des ACM après l'incendie qu'il va adresser à l'association un chèque de mille euros (chèque que B. Jacquot attend toujours). Donner aux ACM pour ne pas donner à LCL, est-ce un contre-pouvoir, alors, quasiment politique ? Toujours selon P. Poncet, le maire de Lunéville semble apporter du crédit à cette concurrence et s'inquiéter de la situation, du moins pour les dons, puisqu'il « a dit à notre assemblée générale : "je vais porter plainte contre vous, vous faites une escroquerie de recueillir des dons" ».

L'exemple des achats de pièces pour le futur musée

Cela dit, le fonctionnement véritable de l'association des ACM est tout différent, dans la mesure où son président travaille en bonne entente avec la conservatrice départementale²⁶ et en autonomie relative par rapport aux autres membres de l'association. Il œuvre ainsi pour et avec le projet du conseil général, et fait agir les ACM en ce sens, même si cela peut aller à l'encontre de revendications de certains de ses membres. Par conséquent, dans le cas des ACM, si seconde mobilisation il y a, elle ne forme pas une concurrence mais vient agréger ses forces à celles mobilisées par LCL. Pour ce qui est de l'office du tourisme, il faut également nuancer ce qui a été dit : si le président et le directeur de l'office reconnaissent que certaines activités du conseil général portent ombrage aux leurs, ils n'en prennent pas moins sa défense contre les critiques

et autres réticences locales, en montrant combien la situation du château a évolué depuis qu'il a été cédé au conseil général, alors qu'il était dans un état jugé catastrophique quand la municipalité le gère encore. Et si les ACM et l'office du tourisme n'y participent pas, on comprend qu'il n'y a ni véritable réseau, ni véritable concurrence – pas de contre-pouvoir, mais des interactions disons « banales » (au sens où elles sont parfois heureuses, parfois tâtonnantes, parfois porteuses de frictions entre les interactants, etc.).

Il est intéressant de relever ici les récits différents du processus d'achat de pièces destinées au futur musée²⁷. En premier lieu, voyons comment agit Bernard Jacquot, et avec lui les ACM : au départ, il est sollicité par des particuliers vendeurs ou donateurs de pièces (faïences, tableaux, sculptures, etc.), en raison de la notoriété locale de l'association et de son ancienne implantation. Il demande alors l'avis de A. Laumon sur l'intérêt de telle ou telle pièce pour le futur musée, d'une part car elle représente en quelque sorte le « porte-parole » du futur musée, et d'autre part parce qu'« elle s'y connaît plus que nous ! » (entretien). En un mot : « Je montre à Annette Laumon ce qu'on me propose et elle me dit : "non, il y en a des quantités de ce tableau-là", ou "ça oui, il faut acheter" ». En fonction de ce jugement, B. Jacquot engage ou non les négociations, et les fonds de l'association. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus qu'il soumet la pièce à l'approbation *a posteriori* des membres des ACM.

Toute différente est la conduite de Pierre Poncet qui peut être également sollicité, en tant que président des Amis de la faïence, par des vendeurs ou donateurs potentiels. Il acquiert d'abord la pièce – quitte à passer par des montages financiers compliqués (en sollicitant des entreprises locales, les ACM, etc.) –, en fonction le plus souvent de ses propres préférences esthétiques (à savoir les faïences des XIX^e et XX^e siècles). Et ce n'est qu'ensuite qu'il soumet la pièce à Annette Laumon ; il s'expose alors à un possible refus de sa part, qu'il met sur le compte de la contrainte d'une hiérarchie à laquelle elle doit rendre des comptes. Comme le raconte Mme Blésaing, membre des Amis de la faïence :

On a acheté plusieurs choses, comme un dessus de cheminée, et malheureusement c'est du XIX^e siècle, pourtant Bernard Jacquot nous l'a encore dit, pour les cinq briques qu'il valait... Je crois qu'on va se le garder ! (entretien).

De ces récits, il ressort d'une part qu'il n'est guère question de concurrence pour la mobilisation, mais d'accompagnement de la mobilisation (B. Jacquot) ou de tentatives pour forcer un peu le passage afin de faire entrer dans le futur musée les pièces qu'on aimerait y voir (P. Poncet) ²⁸. Et il ressort d'autre part que la conservatrice est une médiatrice nécessaire pour les acteurs locaux du patrimoine.

Une figure institutionnelle certes, mais surtout une professionnelle du patrimoine qui s'est investie sur le terrain. Pour un certain nombre de membres de ces associations, elle a fait ses preuves, grâce d'abord à ses compétences archéologiques qui ont

entre autres permis de retrouver dans les décombres la pièce emblématique du musée, le « nain Bébé » ²⁹. Et grâce ensuite à ses capacités relationnelles : elle s'est entourée pour les fouilles de deux Lunévillois qui travaillaient au château, dont le concierge, archéologue amateur. Elle poursuit cette double entreprise en sollicitant les acteurs locaux : ainsi l'historien du Lunévillois Jean-Pierre Carciofi qui, au début, se sentait perçu par le conseil général comme un « empêchement de tourner en rond qu'il fallait garder à distance », estime que les choses ont changé avec Annette Laumon : « Je pense que ce n'est pas un calcul de sa part, mais elle discute, elle fait appel, par exemple elle pose des questions [...] et ça c'est intéressant, moi ça me plaît ! » Elle semble donc réussir la médiation avec les associations locales en leur donnant la reconnaissance et la tribune qu'elles réclament ; elle permet ainsi que la mobilisation dont elles sont les vecteurs vienne s'ajouter à celle suscitée par LCL et ne se constitue donc pas en entité autonome. De son côté, elle dit d'ailleurs prendre délibérément du temps avec ces acteurs du patrimoine car ils représentent pour elle de « bons relais d'opinion » qui permettent de répercuter dans la population le travail qui est réalisé sur le site (notamment avec le bâtiment du château qui reste inaccessible). Et en même temps elle constitue une forme de « point de passage obligé » (Callon 1986) pour ces amoureux du patrimoine lunévillois : s'ils veulent continuer à agir sur leur patrimoine (par exemple en destinant des pièces au futur musée), il leur faut respecter le nouveau protocole – en

l'occurrence, passer par la conservatrice, d'une manière ou d'une autre.

Rêves de château

Cependant une forme de concurrence, dont les mêmes acteurs sont porteurs, demeure : elle concerne les conceptions patrimoniales en jeu. Il ne s'agit pas d'une concurrence organisée puisque les différentes personnes qui l'animent ne sont pas en mesure de se fédérer sous une formulation collective (la possible mise en réseau, évoquée ci-dessus, n'existe pas) ; et « conception patrimoniale » est sans doute une expression un peu forte pour caractériser les opinions qui sont formulées. Parlons dans ce cas d'une forme de comité de vigilance : une vigilance exercée individuellement à propos de certains intérêts lunévillois concernant le château et le site. Cette vigilance porte d'une part sur la conception du patrimoine en propre (quelle muséographie, par exemple ?), d'autre part sur celle du lien entre le patrimoine et la ville de Lunéville – où l'on retrouve cette idée, dominante chez certains, que ceux qui décident du projet n'habitent pas Lunéville. Par conséquent, les éléments contestés, pointés par cette vigilance, s'attachent aussi bien à des éléments du projet (quel musée ? quel parc des Bosquets ? quelle affectation immédiate possible pour tous les locaux disponibles et récemment rénovés dans l'aile nord non sinistrée ? etc.) qu'au projet dans sa globalité. C'est par exemple le fait de J.-P. Carciofi qui a réfléchi à un projet alternatif basé, selon lui, sur le bon sens et la simple qualité de citoyen, depuis

la création de parkings et de toilettes, jusqu'à la question des commerces ouverts le dimanche pour les touristes, en passant par un site qu'on puisse s'approprier, etc. (entretien).

On l'a dit, en règle générale « conception patrimoniale » est une expression inadéquate ; mais rares sont les entretiens au cours desquels les agents ne se laissent pas aller à dire ce qu'ils souhaitent pour le futur du château – à dire leurs rêves de château. Écoutons Mme Génini, agent du patrimoine à la mairie de Lunéville :

Il faut qu'au moins pour une partie du château, ce ne soit pas un lieu consacré à des spécialistes mais vraiment que le grand public puisse y aller et qu'il puisse s'approprier le château. Il faut que les gens aient vraiment conscience que ça fait partie de leur patrimoine, de leur histoire [...] et puis qu'il n'y ait pas de conditions d'accès, avec un prix d'entrée. Oui, il faut que le château soit un espace ouvert et accessible, un lieu de vie » (entretien).

Ces rêves de château qui s'expriment alors même que celui-ci est en train de subir des mutations profondes (et qui s'exprimaient sans doute moins avant ces changements), montrent l'attachement des habitants à leur patrimoine. Ils gagneraient sans doute à être confrontés, pour ceux qui les formulent, avec la question d'un « habiter Lunéville », c'est-à-dire d'un « être familier de son patrimoine »³⁰. Car cet attachement des habitants au château est directement lié au fait, qu'au cours des cinquante dernières années, le château a toujours été un lieu de vie : cité administrative, casernes des pompiers

et de l'armée, parking dans la cour des communs dernièrement, etc.

Pour conclure : retour sur les polarisations politiques incarnées

Le but de ce travail était de suivre la mobilisation pour la reconstruction du château, afin d'accompagner et replacer dans leur contexte les études sur les émotions patrimoniales rassemblées dans ce volume ; et de suivre la mobilisation en donnant à voir le cheminement d'une enquête dont la plupart des données ont été produites en 2004 et 2005. C'est pourquoi je conclurai par un bilan partant de la situation actuelle.

Face à la mobilisation institutionnelle représentée par LCL, il a semblé particulièrement décisif d'engager l'hypothèse de polarisations politiques incarnées, dans le dessein notamment de ne pas rester prisonnier ou otage de déclarations politiques publiques dans un contexte social et patrimonial très sensible. Et cette hypothèse a contribué à faire émerger des versions différentes de l'« histoire officielle » de l'événement et de ses suites, et en bien des points plus intéressantes – non d'un point de vue narratif mais heuristique. Cela a conduit à une complexification de la description de la situation en augmentant le nombre des acteurs pertinents pour comprendre la mobilisation ; et particulièrement en dirigeant très vite l'enquête sur les relations entre cette association émanant du conseil général (« de Nancy », avec la même intonation que quand des Marseillais disent « de Paris »), et les associations patrimoniales

locales. On a souligné l'acuité de cette question en notant combien les polarisations politiques incarnées peuvent constituer des « ressources pratiques » pour les « membres » – selon le vocabulaire de l'ethnométhodologie. C'est une telle ressource pratique qu'actionne Bernard Jacquot lorsqu'il se positionne à « droite » lors du conseil d'administration de LCL ; ou encore Maryvonne François-Rémy, lorsqu'elle fait appel à des élus UMP pour régler son conflit avec le conseil général à propos des locaux du conservatoire de la broderie perlée.

Voilà les fils tirés le long de l'enquête et le chemin parcouru, avec une hypothèse formée « sur le terrain », principalement au contact d'Yves Ravailier – en le voyant agir avec M. Closse et toute l'équipe du conseil général qui se consacrait au dossier Lunéville. J'ai eu l'occasion de revenir avec lui sur cette période et ce qu'elle représentait pour lui (puisque, à le voir désormais travailler à LCL, il semblait acquis qu'il s'agissait d'une période révolue). De son point de vue, la responsabilité du dossier se partageait, au conseil général, entre Vincent Malnourri, Michel Dinet et lui, tous trois entretenant des « relations de très forte confiance » et formant, selon ses propres termes, « un trio très performant ». Celui-ci tirait directement son existence de l'incendie (c'était la cellule de crise formée alors), et son mode de fonctionnement se partageait en deux types d'actions en commun : d'une part des réunions à trois, au moins une fois par semaine (à Nancy), au cours desquelles ils définissaient les orientations, les actions à privilégier pour la mobilisation ; d'autre part une forte présence

sur le terrain, à Lunéville (il n'est pas rare alors de voir Michel Dinet présent à l'assemblée générale d'une association lunévilloise, ou à une cérémonie locale), destinée à informer les têtes de réseau pour qu'elles médiatisent l'action du conseil général auprès de la population.

Bref, les polarisations politiques incarnées désignent bien la réalité de ce petit groupe pour les premiers temps après l'incendie, disons les dix-huit premiers mois³¹ ; ensuite, à partir de la seconde moitié de 2004, les choses changent. LCL s'implante à Lunéville et Y. Ravaiiller va même y résider ; pendant ce temps, avec les coûts qui augmentent et les problèmes financiers du conseil général (dus aux transferts de compétences liés à la loi de décentralisation), M. Dinet se désengage progressivement du dossier : il se rend moins souvent à Lunéville et le dossier est confié à une nouvelle direction. V. Malnourri ne s'en occupe plus et, comme le dit Yves Ravaiiller, « en caricaturant, M. Dinet ne voit plus de Lunéville que les contraintes financières qui l'affolent³² ». Ainsi, pour schématiser, au moment même où les moyens financiers se font plus rares, la mobilisation devient moins institutionnelle et passe par une plus grande proximité avec les habitants de Lunéville. Concrètement, Y. Ravaiiller habite sur place, il parle désormais de la nécessité d'une « meilleure entente avec les Lunévillois », il relève qu'il « faut conserver la vocation urbaine des Bosquets »³³, etc. Il est simplement devenu citoyen lunévillois et essaye de répercuter ses impressions de citoyen auprès de

MM. Closse et Dinet ; il comprend maintenant le « décalage entre les décisions prises à Blandan [nom de la rue où siège le conseil général à Nancy] et la réalité du terrain ». Mais peu importe où demeure Y. Ravaiiller ; retenons le changement de politique vis-à-vis de la sphère locale, à l'image des boulistes du parc des Bosquets jusqu'alors chassés aux portes du parc et qu'on laisse désormais volontiers jouer, voire organiser des compétitions, et qui commencent à se préoccuper de la mobilisation, qui proposent de baptiser le prochain concours « des Lumières » et de reverser une partie des droits d'inscription à LCL. Certes, tout ne se passe pas de manière aussi idéale, mais on voit l'évolution générale.

Cette évolution, c'est le passage d'un trio dynamique Dinet / Malnourri / Ravaiiller³⁴, réuni en cellule de crise après l'incendie, agissant sur le terrain de concert, à une participation locale, moins indexée sur ce qu'on appelle la démocratie participative que sur le constat des usages du patrimoine à Lunéville. Comme le formule Yves Ravaiiller : « Les gens se sont appropriés depuis longtemps le parc, continuent à le faire quotidiennement et on ne peut pas faire le projet sans eux ; il faut en tenir compte. » C'est aussi le passage de polarisations politiques incarnées dont le modèle d'action serait le café philosophique, où sont produites des réflexions sur de grands principes politiques et philosophiques (comme le contrat social et la participation des habitants) et sur des actions destinées à l'extérieur (des touristes potentiels ; des gens passionnés de patrimoine ; etc.), à d'autres formes de polarisations politiques incarnées dont le

modèle d'action relèverait plutôt de manifestations populaires, comme une étape du Tour de France ou une compétition de pétanque, où sont produites des réflexions sur des aspects pratiques, en direction des populations proches (les différentes sphères locales). Il s'agit désormais de faire participer le plus grand nombre d'habitants de Lunéville et des environs pour qu'ils agissent sur et pour leur patrimoine, par exemple en venant jouer au « Concours de pétanque des Lumières ». Pour le dire vite et en forçant le trait : le passage de réflexions sur la participation des habitants à la pratique de cette participation.

Cette évolution est l'occasion de réécouter quelques rêves de château : si le président de l'office du tourisme souligne, à propos d'une action menée par le conseil général, « on a été associés », il ajoute immédiatement « après la décision » ; et son directeur d'acquiescer : « On n'est jamais associé pour le choix. On est associé pour la mise en place.

Notes :

1. Et qui peuvent encore s'exprimer à l'heure actuelle, pour le coup principalement (sinon exclusivement) en raison de la mobilisation. Je me permets de renvoyer à l'autre texte que j'ai signé dans ce volume (« Catalogue d'émotions patrimoniales... »), dans lequel je pose une distinction entre temps de l'incendie et temps de la mobilisation pour traiter des émotions (à partir des propos de Michel Dinot qui posent la partition entre émotion et mobilisation : « Après le temps de l'émotion, voici venu celui de la mobilisation »).
2. Soit, à un mot près, les termes mêmes des statuts.

Ce n'est pas pareil... » (entretien). Ou cet autre rêve de château, formulé par Denis Hassler (représentant de l'union locale CFDT et président de l'Association du développement du Pays lunévillois), plus précis et sans doute plus réaliste quant aux possibilités réelles d'action de la sphère locale :

Ils auraient pu nous associer. Y compris en allant jusqu'à nous dire : « attendez, on ne va pas vous demander votre avis sur ce qu'on veut en fait. Par contre, on ne veut pas se couper du côté populaire, social, etc., qu'avait le château et ce qu'on vous demande au Pays [à l'Association pour le développement...], c'est d'assumer ce rôle-là ». Donc une démarche participative un peu, pas sur les grands projets (ceux-là sont liés à des financements), mais sur tout ce qui peut être annexe (entretien).

Si ce n'est encore qu'un rêve de château, c'est, me semble-t-il, proche de la direction que prend la mobilisation.

3. Cf. *infra* le texte de Sabrina Leyendecker.
4. Il faut noter que chaque donateur devient automatiquement membre de l'association pour l'année de son don et à chaque fois qu'il réalise un nouveau don ; alors qu'on peut simplement adhérer (5 euros) sans avoir fait de don pour la reconstruction du château.
5. Voir la note 7.
6. Et on peut en dire tout autant de la mobilisation en général (excepté bien sûr celle des pouvoirs publics nationaux et internationaux). Bien que l'on en soit toujours

au stade des estimations de part et d'autre, il apparaît acquis que la participation par dons ne dépassera pas 1% du coût total : soit moins d'un million d'euros (895 350 euros au 15 septembre 2006, selon le site internet de LCL qui tient le compte en page d'accueil), alors qu'une première estimation des travaux se porte au-delà des cent millions d'euros. L'appel réitéré à la synergie entre fonds privés et publics sert donc plus de catalyseur à la mobilisation et à l'attention constante de tous qu'à un réel partage de l'effort. D'ailleurs pour Michel Closse, « la souscription n'a pas vocation à financer la reconstruction dans son ensemble [...] [mais] à donner plus d'éclat encore au château reconstruit et à en faire une œuvre collective » (*L'Est Républicain*, 2 mars 2003) : derrière la formule politique, il dresse là un constat juste.

7. Pour bien comprendre ce qui suit, il faut préciser quels sont les acteurs politiques en présence et les changements occasionnés par les élections de 2004. En janvier 2003 les principaux acteurs sont, à droite (UMP), Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture (Lorrain d'origine, qui brigua plus ou moins explicitement à ce moment la mairie de Metz) et Gérard Longuet, président de la région Lorraine. À gauche (PS), on trouve Michel Dinet, président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, et Michel Closse, maire de Lunéville. À la suite d'un remaniement ministériel, c'est un nouveau ministre de la Culture (toujours UMP), Renaud Donnedieu de Vabres, qui intervient publiquement lors de la pose de la première pierre, le 2 avril 2005, et renouvelle à cette occasion l'engagement de l'État. Jean-Pierre Masseret, PS, est devenu quant à lui le président de la Région. D'autres élus se révèlent importants : le maire UMP de Nancy, André Rossinot ; le député UMP de Lunéville, François Guillaume (ancien ministre de l'Agriculture ; son suppléant est Jacques Lamblin, conseiller municipal de Lunéville et conseiller général de Meurthe-et-Moselle) ; le député-maire PS de Commercy, François Dosé ; etc.

8. « "Un chagrin qui se partage, c'est un peu de sérénité qui se propage", a dit justement une personne regrettant ces querelles de chapelle ("La seule qui nous intéresse se trouve au château, et est aujourd'hui détruite") » (*L'Est Républicain*,

19 janvier 2003).

9. Lors du conseil d'administration de LCL de mai 2004, en réponse aux questions sur les conflits apparus et sur les problèmes de budget de fonctionnement de LCL (de nombreuses collectivités locales n'ayant pas voulu s'engager avant les élections, l'association a dû présenter un budget déficitaire), Michel Dinet déclare : « On est rentré dans une période de sérénité post-électorale qui va permettre plein de choses à tous niveaux. »

10. Situé dans le château, ce conservatoire privé a été fermé suite à l'incendie, afin de disposer de locaux pour la cellule d'urgence, et plus généralement pour des raisons de sécurité (l'ensemble du site ayant été fermé pendant six mois). Alors que sa conservatrice voulait reprendre son activité au plus tôt, le conseil général préférerait attendre que la situation matérielle se clarifie. Aussi s'est-elle installée dans un premier temps sous une tente posée dans la cour des communs (la cour principale, avant d'accéder à la cour d'honneur du château), avant d'être affectée, au printemps 2004, dans la partie restaurée et ouverte au public (la cour du Rocher qui jouxte l'aile nord du château, le long du canal) dans un local qui, jugé exigu et situé à l'opposé du centre-ville, ne la satisfaisait pas. Un autre occupant, avant l'incendie, de la même partie du château, le graveur sur verre Wiesław Ciepielewski, s'était résolu à installer son atelier chez lui. Depuis la saison 2005, les deux sont installés à nouveau dans la cour des communs, côté aile nord (communs nord).

11. Ces oppositions reviennent forcément à l'occasion du portrait dans la presse du maire Michel Closse : il ne se prive pas de signaler qu'il s'agit pour lui d'« un château que la précédente municipalité considérait comme un "gouffre" » (*Le Républicain Lorrain*, 19 janvier 2003).

12. Avec l'occupation de la mairie pendant la matinée par les salariés d'une entreprise sur le point de déposer le bilan, et la crainte que la venue de M. Dinet à Lunéville ne soit une occasion saisie par ces manifestants pour interpeller les élus départementaux.

13. L'idée ici serait d'essayer de prolonger vers le politique la proposition anthropologique forte d'un *agir incarné (embodied*

agency) que Charles Taylor a faite. Pour lui, l'agir des êtres sociaux est déterminé par un mode d'existence au monde incarné (en prolongement notamment de la phénoménologie de Merleau-Ponty). Selon nous, leur agir politique devrait pouvoir connaître une détermination similaire, au moins par certains aspects ; c'est du moins l'hypothèse qui est soumise ici à l'épreuve du terrain.

14. Dans la cour des communs, sur les bâtiments de l'aile sud (communs sud), le conseil général a fait installer des panneaux reproduisant des phrases de Diderot tirées de l'*Encyclopédie*, de Rousseau sur le contrat social, etc. : toutes phrases censées refléter l'esprit des Lumières.

15. Cette association Aillagon/Longuet aurait pu ou voulu constituer une forme de contre-pouvoir à l'axe représenté « en face » par le conseil général (et la ville de Lunéville), mais leur défaite commune aux élections régionales de 2004 ne l'a pas permis. Par exemple, dans sa préface à *L'appel de Lunéville* (2003), le ministre évoque ainsi ses partenariats institutionnels pour le château : « C'est l'engagement du ministère [...] aux côtés du conseil régional de Lorraine et du conseil général de Meurthe-et-Moselle [...] Avec le président du conseil général de Lorraine [sic] j'ai lancé un appel à la solidarité nationale [...] Enfin, j'étudie actuellement d'autres projets d'appel au mécénat, en liaison, notamment, avec la Région Lorraine » (p. 8). Derrière l'ordre protocolaire de citation – par ordre d'importance – des institutions d'administration territoriale, on sent poindre comme un second axe, à travers le fait que seules des actions avec la Région sont évoquées, alors que le château appartient au Département. Ce qui n'est que partiellement vrai puisque l'Armée en possède encore une partie, notamment dans la zone sinistrée, mais elle ne participe quasiment pas (aux réunions, aux actions...) : disons alors plutôt que c'est le Département qui initie la majeure partie de la mobilisation – qui initie réellement l'action.

16. Pour une analyse spécifiquement consacrée à ces associations, cf. *infra* le texte de T. Gorius.

17. Elle déciderait « ce qui est bon pour nous, on est les bons sauvages quoi ! À condition qu'on reste bien sage dans notre cahute, on sera bien traité ! » (*ibid.*).

18. C'est en outre un véritable lieu commun qui s'étend jusqu'à la défense des animaux : « La mort de l'ourse Cannelle permet aux associations de renforcer une cohésion parfois aussi menacée que les espèces qu'elles défendent », *Le Monde* 30 novembre 2004 (supplément « Associations », article titré « Cause animale : l'émotion, et après ? »). Cet argument, comme je l'ai signalé au début de cet essai, fait l'objet d'un traitement systématique dans le « Catalogue d'émotions patrimoniales » dans ce volume.

19. Il avait également fait ajouter devant cette porte, au début de l'année 2005, deux grands panneaux de publicité pour le DVD *Après le choc, l'action* édité par LCL, avec des flèches qui indiquent l'emplacement des locaux de LCL. Il faut comprendre qu'auparavant rien ne permettait de les identifier clairement.

20. Ce qui n'est pas le cas du conseil général : rappelons qu'on se situe avant la récente loi de décentralisation qui transfère de nouvelles compétences aux collectivités territoriales, dont des compétences en matière de patrimoine ; jusqu'à l'acquisition du château de Lunéville, le conseil général ne s'occupait pas de monuments de ce type. C'est ce que constate la conservatrice départementale du patrimoine, en poste désormais au château, Annette Laumon : « Le département n'a aucune expérience dans la gestion de patrimoine » (entretien).

21. D'autant plus dans l'année qui a suivi l'incendie : ces associations restent alors des interlocuteurs privilégiés au plan local ; alors qu'au fil du temps, c'est LCL qui devient incontournable et éclipse de fait au fur et à mesure ces associations. En termes d'actions, elles ont principalement édité une brochure, *Il était une fois... le château des Ducs de Lorraine*, dès mars 2003, vendue dix euros avec la mention « Le bénéfice de la vente sera versé à la souscription du conseil général pour la reconstitution des collections du musée » ; quelques mois plus tard, elles ont obtenu que les bénéfices du livre manifeste préfacé par J.-J. Aillagon, *L'appel de Lunéville* (Moulin et Wagner 2003), soient reversés aux ACM dans le but de « réaliser l'achat d'une œuvre qui rejoindra le château une fois celui-ci reconstruit ».

22. P. Poncet est également président de la Société d'horticulture de Lunéville, qui organise la fête du potimarron

tous les ans sur le site du château. Il est aussi secrétaire général de l'office du tourisme et trésorier du « Pays d'accueil du Donon » (association pour la promotion touristique de la région de Pierre-Percée, entre Vosges, Moselle, Meurthe-et-Moselle et Bas-Rhin), etc. Cette figure locale a de multiples activités, en particulier dans le domaine patrimonial, depuis sa retraite d'avocat ; il a également longtemps connu un parcours politique très marqué à droite – longtemps anti-gaulliste, il se sent désormais proche de l'UMP.

23. Château du xv^e siècle, situé entre Lunéville et Baccarat dans un village qui a reçu le surnom de « Barbizon lorrain » ; c'est un château privé dans lequel il a ses entrées.

24. Sur la notion d'objet-frontière, cf. Star et Griesemer 1989 ; et pour son adaptation au patrimoine, cf. Tornatore 2000.

25. « Le CG a eu la bêtise d'installer un accueil à l'intérieur de la cour du Rocher [soit à l'opposé de l'office du tourisme] où on distribue aux gens les billets, où on donne des guides, etc., or l'office du tourisme avait ses propres guides pour faire les visites. Et par conséquent s'est trouvé dépossédé d'une partie de son activité » (Pierre Poncet).

26. Tous les membres d'associations rencontrés travaillent ou simplement connaissent A. Laumon. C'est loin d'être le cas concernant Y. Ravailier. Cela confirme que ces associations œuvrent avant tout pour le patrimoine lunévillois, et non pour la mobilisation institutionnelle dont il est actuellement l'objet.

27. Comme le rappelait M. Dinet lors de la présentation du Dvd *Après le choc, l'action* au forum de la Fnac de Nancy le 7 février 2005 : « Mme Laumon passe toutes ses journées à protéger, restaurer, conserver et en même temps à réfléchir à des hypothèses de possibles achats. Alors, dans ce domaine, il s'agit de faire en sorte de ne jamais rater une bonne occasion et de ne pas non plus investir pour investir. Et il faut d'emblée commencer à réfléchir sur le projet scientifique de ce que l'on appellera demain le musée. Nous ne souhaitons pas mettre en place un musée, au sens passé du musée, c'est-à-dire une boîte dans laquelle on range, on stocke des objets parfois très hétéroclites, mais il est plutôt question d'un parcours de découverte des richesses patrimoniales, salon par salon. »

Rien de précis donc, si ce n'est un projet qui suit l'évolution contemporaine de la muséographie (une petite révolution par rapport au musée municipal précédent où animaux empaillés et faïences se côtoyaient) et qui devrait être concordant avec le projet du site dans son ensemble, le « château des Lumières ».

28. On peut encore les mettre en regard avec le récit que fait A. Laumon elle-même de ces parcours d'acquisition d'objets : « Autant lorsque c'est un tableau de Léopold [pièce récemment achetée par les ACM], jeune et en cheveux alors que je sais qu'on n'en a pas un équivalent (on en a un en mauvais état en réserve, et en tout cas pas de cette époque-là) : je sais que ce tableau il a un sens et une raison d'être dans le musée. Lorsque M. Poncet arrive avec une énième jardinière, même de Gallé, je ne suis pas sûre que ça s'intègre bien dans la démarche du musée. C'est intéressant comme objet, on ne sait jamais, en réserve, si un jour on fait une exposition thématique. [...] Il y a un gobelet aux armes de Léopold, même s'il est un petit peu ébréché, qui est en vente à Paris à seize mille euros, je préférerais qu'au lieu d'acheter du xix^e il achète ce gobelet. C'est une pièce, je peux mettre mes deux mains à couper que la commission d'acquisition ne va pas me la refuser, parce qu'elle est cohérente avec le site [...] Donc là je ne prends aucun risque en disant : "le gobelet il me sert, le bazar xix^e il va finir dans les réserves" » (entretien).

29. Statuette polychrome de grand feu, en faïence, représentant, en uniforme de hussard, celui qu'on appelait le Nain du roi Stanislas : il s'agit de la pièce la plus connue du musée.

30. Cf. Stavo-Debaugé, 2002 ; voir également la phénoménologie de la mémoire corporelle esquissée par Paul Ricœur (2000 : 48-49). La question soulevée ici est traitée de manière plus détaillée plus loin, dans le « Catalogue d'émotions patrimoniales ».

31. Cela ne signifie pas que l'hypothèse des polarisations politiques incarnées ne porte que sur ce petit groupe. Cela signifie simplement que l'hypothèse a été formée au contact de l'intimité de ce trio, telle que Y. Ravailier la décrit. Elle désigne le mode d'agir en politique de personnes ayant entre elles une grande connivence, au point de ne pas avoir forcément besoin

de débattre préalablement (alors qu'elles évoluent bien dans un régime démocratique).

32. Alors que le dossier était piloté par la Direction générale des services, il échoit à partir de l'été 2004 à la Direction du développement.

33. En racontant son dimanche précédent où il est venu assister au bal musette organisé comme tous les dimanches des mois d'été au kiosque à musique du parc ; il y avait, selon

lui, près de mille personnes.

34. Trio auquel il faut ajouter Michel Closse quand la ville de Lunéville est impliquée (également LCL puisqu'il en est le président) et Norbert Engel pour tout ce qui concerne les activités culturelles (il a écrit des saynètes pour la réouverture du parc en juillet 2003, il a animé un café philosophique, il participe de près aux *Cahiers de Lunéville*, revue semestrielle dont déjà deux numéros sont parus, etc.).